



COMMUNIQUE

CONCOURS NATIONAUX D'ENTREE AUX CYCLES DE FORMATION D'INGENIEURS SESSION 2004

Il est ouvert au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie, au titre de l'année universitaire 2004/2005, quatre (04) concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs en Mathématiques et Physique (M.P), en Physique et Chimie (P.C), en Technologie (T) et en Biologie et Géologie (B.G).

I/ Conditions d'inscription :

Sont autorisés à participer à l'un des concours :

1/ Les étudiants ayant accompli un cycle préparatoire d'entrée aux établissements de formation d'ingénieurs et répondant à l'une des conditions suivantes :

- 1-a) Avoir suivi régulièrement les enseignements de deuxième année d'un cycle préparatoire tunisien au cours de l'année pour laquelle le concours est ouvert et être présenté par l'établissement d'origine.
- 1-b) Avoir suivi régulièrement les enseignements de deuxième année d'un cycle préparatoire étranger au cours de l'année pour laquelle le concours est ouvert.
- 1-c) Avoir accompli la deuxième année d'un cycle préparatoire et ayant été présenté par l'établissement d'origine au titre de l'une des deux années qui précèdent celle pour laquelle le concours est ouvert, à l'exclusion de ceux ayant réussi à un concours précédent et ayant confirmé, dans les délais, leur inscription dans une institution de formation d'ingénieurs.

2/ Les étudiants ayant accompli un premier cycle d'une maîtrise scientifique ou technique et répondant à l'une des conditions suivantes :

- 2-a) Avoir suivi régulièrement les enseignements de deuxième année du premier cycle d'une maîtrise scientifique ou technique au cours de l'année pour laquelle le concours est ouvert, n'ayant pas redoublé une première année d'études universitaires et être présenté par l'établissement d'origine.
- 2-b) Etre titulaire d'un diplôme d'études universitaires du premier cycle (D.E.U.P.C.) scientifique ou technique obtenu durant l'une des deux années qui précèdent celle pour laquelle le concours est ouvert et n'ayant pas redoublé en première année d'études universitaires.

II) Liste des pièces à fournir :

- a. Une fiche de candidature et de vœux (*) dûment remplie et signée par le candidat. Le candidat doit classer, par ordre de préférence, l'ensemble des institutions concernées par le concours ;
- b. Une photocopie de la carte d'identité nationale ou une photocopie de la carte de séjour pour les candidats étrangers ;
- c. Une copie conforme de l'attestation de baccalauréat ou de la décision d'équivalence, pour les candidats titulaires d'un baccalauréat étranger ;
- d. Quatre enveloppes affranchies dont deux au tarif des lettres recommandées, portant l'adresse complète du candidat ;
- e. Le récépissé d'un mandat d'un montant de quinze (15) dinars libellé au nom de l'agent comptable de l'ENIT (CCP n° 617-48 Tunis) ;

- f. Une copie conforme de l'attestation de réussite en première année ;
- g. Un certificat d'inscription en deuxième année ;
- h. Une attestation de présence délivrée par l'établissement d'origine du candidat datée de moins d'un mois à la date de dépôt du dossier de candidature, certifiant que le candidat suit régulièrement les enseignements de deuxième année de l'année universitaire en cours ;
- i. Une copie conforme du relevé des notes du deuxième trimestre de la deuxième année du cycle préparatoire ;
- j. Une copie conforme de l'attestation de réussite en deuxième année.

- 1) Pour les candidats répondant aux conditions d'inscription (1-a), le dossier doit comporter les pièces : a, b, c et d.
- 2) Pour les candidats répondant aux conditions d'inscription (1-b), le dossier doit comporter les pièces : a, b, c, d, e, f, g et h.
- 3) Pour les candidats répondant aux conditions d'inscription (1-c), le dossier doit comporter les pièces : a, b, c, d, e, f, g et i.
- 4) Pour les candidats répondant aux conditions d'inscription (2-a), le dossier doit comporter les pièces : a, b, c, d, e, f et g.
- 5) Pour les candidats répondant aux conditions d'inscription (2-b), le dossier doit comporter les pièces : a, b, c, d, e, f et j.

L'ensemble des pièces du dossier de candidature doit être placé dans une enveloppe de grand format portant les nom et prénom du candidat ainsi que le type du concours.

Les dossiers de candidature doivent parvenir obligatoirement :

- Aux établissements d'origine pour les candidats répondant aux conditions d'inscription (1-a) ou (2-a).
- A la Direction Générale des Etudes Technologiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (Rue de Jérusalem, 2098 Radès Médina) pour les candidats répondant aux conditions d'inscription (1-b) ou (1-c) ou (2-b).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au Mardi 20 Avril 2004 inclus.

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt sera rejeté, le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi.

III) Calendrier des épreuves écrites :

Les épreuves écrites des quatre concours sont fixées conformément au calendrier ci-après :

Jour	Heure (Tunisienne)	Concours Mathématiques & Physique (M.P)		Concours Physique & Chimie (P.C)		Concours Technologie (T)		Concours Biologie & Géologie (B.G)	
		Epreuve	Durée	Epreuve	Durée	Epreuve	Durée	Epreuve	Durée
Lundi 07 juin 2004	8 H 15 H	Mathématiques I Français	4 h 2 h	Mathématiques Français	4 h 2 h	Mathématiques Français	4 h 2 h	Mathématiques Français	3 h 2 h
Mardi 08 juin 2004	8 H 15 H	Chimie -	2 h -	Chimie -	3 h -	Chimie -	2 h -	Chimie Géologie	3 h 2 h
Jeudi 10 juin 2004	8 H 15 H	Physique Anglais	4 h 2 h	Physique Anglais	4 h 2 h	Physique Anglais	4 h 2 h	Physique Anglais	3 h 2 h
Vendredi 11 juin 2004	8 H	Sciences et techniques de l'ingénieur	3 h	Sciences et techniques de l'ingénieur	3 h	Sciences et techniques de l'ingénieur	5 h	Biologie animale, Zoologie, Physiologie animale	2 h
	15 H	-	-	-	-	-	-	Biologie végétale, Botanique, Physiologie végétale	2 h
Samedi 12 juin 2004	8 H	Mathématiques II	3 h	-	-	-	-	Biochimie, Biologie cellulaire, Génétique	2 h

IV) Centres d'écrits :

Les épreuves écrites se déroulent dans les centres d'examen suivants :

	Centre	Adresse
1	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Tunis	2, rue Jawaherlal Nehrou, 1008 Montfleury Tunis
2	Institut Préparatoire aux Etudes Scientifiques et Techniques	Route de Sidi Bou Said , 2070 La Marsa
3	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur d'El Manar	Campus universitaire d'El Manar, B. P 244, 2092 El Manar II
4	Faculté des Sciences de Tunis	Campus universitaire d'El Manar, 2092 El Manar II
5	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Bizerte	Faculté des sciences de Bizerte, 7021 Zarzouna
6	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Nabeul	El M'razka , 8000 Nabeul
7	Institut National Agronomique de Tunisie	43, avenue Charles Nicolle, 1082 cité Mahrajène Tunis
8	Ecole Supérieure d'Agriculture de Mograne	1121 Mograne
9	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Monastir	Rue Ibn El Jazzar, 5019 Monastir
10	Ecole Supérieure d'Horticulture et d'Elevage de Chott-Mariem	4042 Chott-Mariem
11	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Sfax	Route de Menzel Chaker km 0.5, B.P 805, Sfax 3038
12	Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Gabès	Avenue Omar Ibn Khattab, route de Médenine , 6072 Gabès
13	Centre de Paris (Maison de Tunisie à la cité universitaire internationale de Paris)	45, boulevard Jourdan , 75014 Paris

IV) Centres d'oraux :

Les épreuves orales se déroulent dans les centres d'examen suivants :

	Centre	Adresse
1	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Tunis	2, Rue Jawaherlal Nehrou, 1008 Montfleury Tunis
2	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis	Campus universitaire d'El Manar, 2092 El Manar II
3	Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur d'El Manar	Campus universitaire d'El Manar, B.P 244, 2092 El Manar II
4	Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie	Zone urbaine nord de Tunis, B.P. 676, 1080 Tunis
5	Institut National Agronomique de Tunisie	43, avenue Charles Nicolle, 1082 cité Mahrajène Tunis

VI) Les programmes des épreuves :

Les épreuves écrites et orales des quatre (4) concours portent sur les programmes définis par l'arrêté des Ministres de l'Enseignement Supérieur, de l'Agriculture et des Communications du 19 mars 1998, fixant les programmes des épreuves des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs.

VII) Places ouvertes :

Le nombre de places ouvertes par concours et par établissement sera communiqué ultérieurement.

(*) Les fiches de candidature sont disponibles dans les instituts préparatoires aux études d'ingénieur, les facultés des sciences, la mission universitaire et éducative de Tunisie à Paris et à la direction générale des études technologiques à Radès.